

Cotisations régionales 2026/2027
Votées en AG Financière du 29 novembre 2025

**Cotisations
régionales**

AFFILIATIONS - REAFFILIATIONS

GSA - Première Affiliation	- €
Réaffiliations GSA/GSD/UGS NIVEAU DEPARTEMENTAL	38,00 €
Réaffiliations GSA/GSD/UGS/ REGIONAL	75,00 €
Réaffiliations GSA/GSD/UGS NIVEAU NATIONAL	75,00 €
Première affiliation CLUB JEUNES	- €
Réaffiliation CLUB JEUNES	- €

LICENCE DE BASE ENCADREMENT

Extension DIRIGEANT	25,00 €
Extension SOIGNANT	30,00 €
Extension - ARBITRE - à partir de M18	30,00 €
Extension - EDUCATEUR SPORTIF - à partir de M18	30,00 €
Extension ARBITRE - Catégorie M15 à M9	30,00 €
Extension PASS BENEVOLE - REVERSEMENT > LR 1€	- €
Droit de Mutation Extension Encadrement (Sauf Dirigeant et Pass Bénévole)	42,00 €

LICENCE DE BASE PRATIQUE COMPETITIVE - Extension VOLLEY-BALL

MASTERS (40 ans et +) - SENIORS	54,50 €
M21	45,50 €
M18	38,50 €
M15	27,00 €
M13 - M11 - M9	21,00 €
M7	14,00 €
Droit de Mutation Joueur Nationale - à partir de M18	42,00 €
Droit de Mutation Joueur Régionale - à partir de M18	42,00 €
Droit de Mutation Exceptionnelle (toutes catégories)	42,00 €

LICENCE DE BASE PRATIQUE COMPETITIVE - Extension OUTDOOR

MASTERS (40 ans et +) - SENIORS	10,00 €
M21 - M18	10,00 €
M15 - M13 - M11	5,00 €
Droit de Mutation Outdoor à partir de M18	42,00 €

LICENCE DE BASE PRATIQUE COMPETITIVE - Extension PARA-VOLLEY

MASTERS/SENIORS	19,00 €
M21	17,00 €
Droit de Mutation PARA-VOLLEY à partir de M18	42,00 €

LICENCE DE BASE PRATIQUE COMPETITIVE - Extension COMPET'LIB

à partir de M18	12,00 €
-----------------	---------

Cotisations régionales 2026/2027
Votées en AG Financière du 29 novembre 2025

	Cotisations régionales
LICENCE DE BASE PRATIQUE NON COMPETITIVE - Extension LOISIRS	
à partir de M15- REVERSEMENT > LR 5 € ET CD 5 €	- €
LICENCE TEMPORAIRE	
Validité 1 mois	- €
Validité 3 mois	- €
LICENCE EVENEMENTIELLE DECOUVERTE-INITIATION	
PASS EVENEMENTIELLE	- €
TITRE DE PARTICIPATION PASS SMASHY	
PASS SMASHY	- €
SURCLASSEMENTS	
Simple Surclassement	- €
Double Surclassement	9,00 €
Triple Surclassement	16,00 €
LICENCES CLUB JEUNES	
EXTENSION DIRIGEANT	
Création EXTENTION COMPETITION VOLLEY BALL	
Renouvellement EXTENSION COMPETITION VOLLEY-BALL - REVERSEMENT > LR 1,50€	
LICENCES MULTIPLES au sein d'un même GSA	
Extension Encadrement supplémentaire à partir d'une licence Pratique Compétitive (M18 & +)	- €
Extension Pratique Compétitive supplémentaire à partir d'une autre Extension Pratique Compétition FFvolley (M18 & +)	- €
Extension Encadrement ou Pratique Compétitive à partir d'une autre Extension Encadrement ou Pratique Compétitive (M15à M9)	- €
2ème Extension Encadrement à partir d'une Extension Encadrement	- €
<i>Si plusieurs mutations ont lieu dans le même club, seul le droit de mutation le plus élevé est appliqué</i>	
INDEMNITES DE FORMATION - Droit supplémentaire de mutation	
Délai concerné par le calcul des indemnités de formation (saison en cours + N-3)	- €
Valeur point de formation LICENCE JOUEUR de club quitté (GSA) à club recevant (GSA)	- €
LICENCES PASSERELLE	
Affinitaire - Compet'lib	- €

Cotisations régionales 2026/2027

Votées en AG Financière du 29 novembre 2025

		Cotisations régionales
Engagements Régionaux		
Senior		400,00 €
M21		190,00 €
M18		190,00 €
M15		40,00 €
Inscription tournoi régional Beach		
Par tournoi et Par joueur		5,00 €
Amendes		
Droit de réclamation		50,00 €
Modification au calendrier après la date du calendrier définitif		15,00 €
Feuille de match mal tenue		15,00 €
Feuille de match hors délai (non transmise dans les délais)		15,00 €
Résultat non saisie sur Internet		15,00 €
Encadrant sur feuille de match sans licence encadrement/éducateur sportif		15,00 €
Absence de licence validée (VA et VF) à compter du 3e match du championnat		15,00 €
Les forfaits - Seniors/M21/M18/M15		
1er forfait		75,00 €
2ème forfait		150,00 €
Forfait général ou 3ème forfait (équivalent à forfait général)		300,00 €
Application du forfait général pour un désistement à partir de la 3ème semaine précédent le début du championnat		
Pénalités - Seniors/M21/M18/M15		
Désistement en championnat		150,00 €
Application de la pénalité si le désistement intervient après l'envoi du calendrier définitif et la première journée de championnat		

Cotisations régionales 2026/2027

Votées en AG Financière du 29 novembre 2025

INDEMNITES D'ARBITRAGE				
	1er arbitre	2ème arbitre	Marqueur	Total
M21/M18 Sénior	21,00 €	21,00 €	10,00 €	52,00 €
	26,00 €	26,00 €	10,00 €	62,00 €
INDEMNITES DE STAGES				
CRE (Centre Régional d'Entrainement)	45€ par jour de stage à la charge du stagiaire et/ou du club (hébergement inclus)			
CRJA (Centre Régional des Jeunes Arbitres)	90€ par stage de 2 jours à la charge du club (hébergement inclus)			
Frais pédagogiques - Formation entraîneur	90€ par stage de 2 jours			
INDEMNITES KILOMETRIQUES				
0,38€ du km (y compris le péage)				
Club non représenté aux Assemblées Générales				
5 euros par licencié avec un plancher de 100 euros par absence				

Cotisations régionales 2026/2027

Votées en AG Financière du 29 novembre 2025

Indemnité de formation à l'Arbitrage (hors déplacement)

	Nbre de formateurs	indemnité/formateur/jour
Observation d'un arbitre en Interdep	1 par terrain	62,00 €
Observation d'un Arbitre	1	52,00 €
Encadrement CRJA	2 pour un groupe de 12 stagiaires	52,00 €
Formateur des Juges de ligne	1	52,00 €
Validation fin de formation CDA	1 membre de la CRA	52,00 €
Formateur Marqueur(*)	1	30,00 €
Formateur Arbitre (*)	1	60,00 €

(*) Ensuite refacturation aux Comités Départementaux

Indemnités d'Arbitrage

Tournoi Compét'Lib	1 arbitre par terrain	62,00 €
--------------------	-----------------------	---------

Indemnités Entraîneurs au C.R.E.

	indemnité/jour
Entraîneur	70,00 €
Entraîneur adjoint	50,00 €

AIDES COMITES DEPARTEMENTAUX - MINIVOLLEYADES

Aides non attribuées si la compétition a lieu dans la région

Indemnités kilométriques 0,38 € du km (y compris le péage)

AIDES A LA CREATION DE CLUBS

Création d'un club filleul	200€ attribués au club parrain	300€ attribués au club filleul
Création d'un club jeune	200€ attribués au club parrain	300€ attribués au club jeune
Création d'un club	300€ au club	

SERVICE CIVIQUE

1- **Embauche d'un service civique dans un club, les modalités financières à prendre en compte sont :**

- Une indemnité mensuelle sera versée chaque mois par l'ASP (Agence de Services et de Paiement) au Volontaire. Ce montant est réévalué selon les dispositions légales et réglementaires et il s'élève actuellement à 504,98€.
- Une "prestation de subsistance", qui s'élève à 114,85€, devra être versée au Volontaire par mois. Cette prestation est servie au volontaire par la structure d'accueil (Club ou Comité Départemental).
- Les frais relatifs aux formations obligatoires du Volontaire (à savoir 100€ pour la Formation Civique et Citoyenne et 60€ pour le PSC1) devront être pris en charge par la structure d'accueil (Club ou Comité Départemental).

La Ligue reversera aux clubs la somme de 800€ à la fin du contrat si les 3 conditions concernant la prestation de subsistance sont respectées, à savoir :

- Le tuteur a suivi une formation.
- Le Volontaire a suivi les formations FCC et PSC1.
- Le tuteur a renvoyé le livret d'accueil en fin de contrat ou l'annexe 5 celui-ci.

ATTENTION : Si l'une de ces trois conditions n'est pas respectée, la Ligue ne versera pas sa participation.

De plus, le club ne pourra pas postuler pour un nouveau Volontaire Service Civique la saison suivante.

Cotisations régionales 2026/2027
Votées en AG Financière du 29 novembre 2025

Amendes Arbitrage à la charge des clubs	
ABSENCE D'ARBITRE NON JUSTIFIÉE ou désistement hors force majeure avant le jeudi Les cas de force majeure retenus pour des désistements de dernière minute sont : Problème de santé (justificatif obligatoire) Problème lié au transport (justificatif obligatoire) Problème autre à exposer au responsable des désignations. (justificatif obligatoire) En cas de désistement de dernière minute pour des motifs non valables, passé le jeudi avant le match, le club que couvre l'Arbitre gère son remplacement. En cas de motif valable, c'est la CRA qui gèrera le remplacement.	60 €
RETARD DANS LE RETOUR DES QUESTIONNAIRES ARBITRE : tous les ans des arbitres ne répondent pas avant fin juillet (questionnaire envoyé en mai), ce qui créent des difficultés à ceux qui traitent les informations.	60 €
DROIT DE DEMANDE DE RECUSATION D'ARBITRE (décision CRA par saison et par arbitre)	320 €
AMENDE GSA - DEFAILLANCE TOTALE DAF ARBITRAGE	voir ci-dessous
AMENDE GSA - DEFAILLANCE PARTIELLE DAF ARBITRAGE (par 1/4 de quota)	voir ci-dessous
AMENDE GSA - ABSENCE DE MARQUEUR	30 €
AMENDE GSA - MARQUEUR NON LICENCIE	30 €

AMENDE GSA - DEFAILLANCE TOTALE DAF ARBITRAGE (par défaillance)	
Nombre de licenciés	montant de l'amende
2 à 29	100,00 €
30 à 69	200,00 €
70 à 109	300,00 €
110 à 149	400,00 €
150 à 249	600,00 €
250 et plus	800,00 €

AMENDE GSA - DEFAILLANCE PARTIELLE DAF ARBITRAGE (par 1/4 de quota) (par défaillance)	
Nombre de licenciés	montant de l'amende
2 à 29	25,00 €
30 à 69	50,00 €
70 à 109	75,00 €
110 à 149	100,00 €
150 à 249	150,00 €
250 et plus	200,00 €

Cotisations régionales 2026/2027

Votées en AG Financière du 29 novembre 2025

AVANTAGES POUR LES NOUVEAUX CLUBS (Voir tarifs fédéraux en vigueur)		
Le nouveau club paie	1^{ère} saison	
	Il ne paie pas	Avantages
Affiliation à la FFvolley de 20,18€	La cotisation régionale liée à cette affiliation.	Dotation de 10 ballons par la Fédération
Les 50 premières licences prises au coût de 1€	La cotisation régionale sur les 50 premières licences	
2^{ème} saison		
Le nouveau club paie	Il ne paie pas	Avantages
Affiliation à la FFvolley de 20,18€ et toujours pas de cotisation régionale liée à cette affiliation.	La cotisation régionale liée à cette affiliation.	Dotation de 5 ballons par la Fédération
Mi-tarif à la FFvolley pour les licences à 1€ prises l'année précédente et renouvelées	Il bénéficie de : ==>	Mi-tarif sur les cotisations régionales correspondant à toutes les licences, renouvelées ou pas
3^{ème} saison		
Le nouveau club paie	Il bénéficie de : ==>	Avantages
Le tarif normal de l'affiliation FFvolley	Il bénéficie de : ==>	Dotation de 5 ballons par la Ligue régionale
Le tarif normal des licences FFvolley		Mi-tarif sur cotisation liée à l'affiliation
		Mi-tarif sur les cotisations régionales correspondant à toutes les licences (renouvelées ou pas)
4^{ème} saison		
Ce n'est que la quatrième année que le nouveau club paie les tarifs dans leur intégralité.		